

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 03/04/2018
- Date d'affichage : 04/04/2018

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Céline BERLEMONT, Eric BERTRAND, Bernadette BLANCHARD, Sylvain CARDON, Brigitte CUGNET-WATTELET, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Christian LECLERE, Jean-Claude LESUEUR, Hervé MORVAN.

Etaient absents : Serge ALLAIRE qui a donné pouvoir à Eric BERTRAND, Ludovic DUHENNOIS qui a donné pouvoir à Bernadette BLANCHARD, Daniel LORGNET qui a donné pouvoir à Hervé MORVAN, Emilie MAUCLET qui a donné pouvoir à Jean-Claude LESUEUR et Isabelle DURUSSEL.

Madame Céline BERLEMONT a été nommée secrétaire de séance.

Les conseillers ont reçu chacun le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 14 mars 2018 ; il a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018/15 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Rapporteur : Christian LECLERE)

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian LECLERE et à la suite de la présentation du compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire, examine le compte administratif communal 2017.

Après s'être vu présenté le compte administratif 2017, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur son adoption. Monsieur le Maire Eric BERTRAND est invité à ne pas prendre part au vote et se retire de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Christian LECLERE,
Entendu la présentation du Compte Administratif 2017 par Eric BERTRAND,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 03/04/2018,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte administratif 2017 comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 307 587,07 €
 - Recettes : 531 376,14 € (y compris l'excédent reporté de 180 112,70 €)ce qui fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 223 789,07€**

- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 188 144,33 €
 - Recettes : 139 318,61 € (y compris l'excédent reporté de 24 323,21€)ce qui fait apparaître **un déficit d'investissement de 48 825,72€.**

DELIBERATION 2018/16 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (Rapporteur : Brigitte CUGNET)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats se présentent comme suit :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 223 789,07€ (y compris l'excédent reporté de l'année 2016)
- Un déficit de la section d'investissement de 48 825,72 € (y compris l'excédent reporté 2016)
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement pour la somme de 58 773,41 €.

- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour la somme de 11 326,00 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET;
Vu l'avis favorable de la commission finances du 03/04/2018;
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget primitif pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Comme il y a besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1378,31€ afin de pallier le manque de recette, il est nécessaire d'affecter au 1068 : 1378,31€.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 222 410,76€.**

DELIBERATION 2018/17 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2017 (Rapporteur : Gérard HEMERYCK)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 307 587,07 €
Recettes : 351 263,44 €
Excédent reporté : 180 112,70 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 en fonctionnement : + 223 789,07 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 188 144,33 €
Recettes : 114 995,40 €
Excédent reporté : 24 323,21 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 en investissement : - 48 825,72 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Gérard HEMERYCK,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 03/04/2018,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2018/18 : VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 (Rapporteur : Brigitte CUGNET)

Pour 2018, il a été observé une légère augmentation des bases de l'imposition. Ainsi pour ne pas alourdir les impôts sur la commune, il peut être envisagé de maintenir le taux actuel, tout en ayant une légère augmentation de la recette fiscale par les bases pour pallier les changements et investissements sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte Cugnet
Vu l'avis favorable de la commission finances du 03/04/2018,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux actuel des trois taxes directes locales et de voter un taux de 1,000000 sur chaque taux, ce qui fixe le taux de chaque taxe directe locale comme suit pour 2018 :

-taxe d'habitation	9,57%
-taxe foncière bâtie	20,58%
-taxe foncière non bâtie	46,79%

Ce qui assure un produit de 222 991,00 €, nécessaire à l'équilibre du budget pour l'année 2018.

DELIBERATION 2018/19 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2018 (Rapporteur : Sylvain CARDON)

Des subventions sont attribuées à certaines associations du secteur.
Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de voter ces subventions.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Sylvain CARDON,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 03/04/2018,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'année 2018 :

Comités des fêtes d'Armancourt.....	375,00 €
Amicale de l'Ecole d'Armancourt.....	375,00€
Association Sportive d'Armancourt.....	375,00€
Association des chasseurs d'Armancourt.....	150,00€
Amicale des anciens combattants Jaux – Armancourt.....	150,00€
F.S.E – C.E.S. La Croix Saint Ouen.....	150,00€
R.A.S.E.D.....	77,00€
ADMR de Jaux et environs	270,00€
Batterie-Fanfare de Venette	800,00€
G.I.P.E. Le Meux	5 989,28€
Espace Jean Legendre CACCV	300,00€
Souvenir Français	50,00€
Cyclotouristes « Les Bleuets » Le Meux-Jaux-Armancourt.....	100,00€
Les P'tites Créa du Cœur	200,00€
Compagnie de théâtre « Les Treilles ».....	200,00€
Subvention exceptionnelle au Comités des fêtes d'Armancourt	1 000,00€
Subvention exceptionnelle à la Compagnie de théâtre « Les Treilles ».....	112,00€

Le montant de ces subventions arrondi à l'euro supérieur 10 674 € (exactement 10 673,28€) est porté au budget primitif 2018, section de fonctionnement article 6574.

DELIBERATION 2018/20 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 (Rapporteur : Brigitte CUGNET-WATTELET)

Après s'être vu présenté le budget primitif 2018, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET-WATTELET,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 03/04/2018,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- Section de Fonctionnement : 526 971,00 €
- Section d'Investissement : 365 072,00 €

DELIBERATION 2018/21 : NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'ARMANCOURT
(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Par une lettre du préfet datant du 20 février dernier, Monsieur le Maire était informé que l'Association Foncière d'Armancourt devait être dotée de statuts. Actuellement, l'Association Foncière est sans activité. Pour reconstituer l'association et éventuellement la dissoudre s'il n'y a plus d'objet à la création de cette association, un bureau doit être constitué. Les membres doivent être différents de ceux nommés par la chambre d'Agriculture. Il doit également être évité que les membres du bureau ne fassent partie de la même famille. Le Conseil Municipal doit nommer cinq habitants de la commune qui siégeront au bureau.

Monsieur BERTRAND vous propose de choisir ces cinq personnes :

M. Olivier GOENSE, M. Michel SIMON et M. Didier NUSSLI en tant que titulaires.
M. Serge LEMAIRE et M. Christian LECLERE pour être suppléants.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer ces cinq personnes au sein du bureau de l'Association Foncière d'Armancourt :

Titulaires :

M. Olivier GOENSE,
M. Michel SIMON,
M. Didier NUSSLI.

Suppléants :

M. Serge LEMAIRE:
M. Christian LECLERE.

DELIBERATION 2018/22 : CHOIX DU PRESTATAIRE CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX (Rapporteur : Hervé MORVAN)

Suite à l'appel d'offre pour le ménage des bâtiments communaux deux sociétés nous ont fait parvenir une proposition : la société ONET et la société PROPLETE 2000.

L'appel d'offre s'est terminé le mardi 6 mars à 10h00.

DOCUMENTS PRESENTES PAR LES CANDIDATS

	ACTE D'ENGAGEMENT	CCTP	MEMOIRE TECHNIQUE	ASSURANCE	SITUATION FISCALE	URSSAF
ONET	*	*	*	*	*	*
PROPRETE 2000	*	*	*	*	*	*

RECAPITULATIF DES OFFRES HORS TAXES

	SALLE POLYVALENTE		MAIRIE		ECOLE		
MENAGE	MONTANT MENSUEL HT	PRESTATION PONCTUELLE HT	MONTANT MENSUEL HT	PRESTATION PONCTUELLE HT	HORS VACANCES SCOLAIRES HT	PENDANT VACANCES SCOLAIRES HT	PRESTATION PONCTUELLE HT
ONET	256.82 €	34.70 €	94.64 €	21.84 €	609.45 €	609.45 €	35.16 €
PROPRETE 2000	350.15 €		165.55 €		687.60 €	229.20 €	229.20 €

	SALLE POLYVALENTE		MAIRIE		ECOLE		
VITRERIE	MONTANT D'UNE PRESTATION HT		MONTANT D'UNE PRESTATION HT		MONTANT D'UNE PRESTATION HT		
ONET	72.00 €		54.00 €		144.00 €		
PROPRETE 2000	113.75 €		52.50 €		122.50 €		

	SAVON LIQUIDE		PAPIER TOILETTE CARTON DE 6 BOBINES		ESSUIE-MAINS CARTON DE 6 BOBINES		
ONET	10.00 € BIDON DE 5 LITRES PRIX DU LITRE 2,00€		21.36 €		28.71 €		
PROPRETE 2000	42.30 € 12 RECHARGES DE 800 ML PRIX DU LITRE 4,41€		13.50 € ROULEAUX DE 350 M		47.50 € ROULEAUX DE 160 M		

CALCUL DES PRIX HORS TAXE SUR UNE ANNEE EN FONCTION DE NOS BESOINS

	SALLE POLYVALENTE		MAIRIE		ECOLE				
MENAGE	MONTANT ANNUEL HT	PRESTATION PONCTUELLE HT	MONTANT ANNUEL HT	PRESTATION PONCTUELLE HT	HORS VACANCES SCOLAIRES HT	PENDANT VACANCES SCOLAIRES HT (5 PERIODES DE VACANCES)	PRESTATION PONCTUELLE HT		
ONET	12 X 256,82€ 3 081.84 €	0	12 X 94,64€ 1 135.68 €	0	9 X 609,45€ 5 485.05 €	3 X 609,45€ 1 828.35 €	0	11 530.92 €	
PROPRETE 2000	12 X 350,15€ 4 201.80 €	0	12 X 165,55€ 1 980.00 €	0	12 X 687,60€ 8 251.20 €	5 X 229,20€ 1 146.00 €	0		15 579.00 €
VITRERIE	MONTANT ANNUEL HT 1 PRESTATION		MONTANT ANNUEL HT 1 PRESTATION		MONTANT ANNUEL HT 1 PRESTATION				
ONET	72.00 €		54.00 €		144.00 €			270.00 €	
PROPRETE 2000	113.75 €		52.50 €		122.50 €				288.75 €
COUT TOTAL ANNUEL MENAGE + VITRERIE	ONET							11 800.92 €	
	PROPRETE 2000								15 867.75 €
COUT ANNUEL ESTIME DES CONSOMMABLES QUANTITE EGALE A 2017	ONET	6.40 €	42.72 €	86.13 €	135.25 €				
	PROPRETE 2000	14.11 €	27.00 €	142.50 €	183.61 €				
COUT TOTAL ANNUEL DU MARCHÉ	ONET							11 936.17 €	
	PROPRETE 2000								16 051.36 €

Les critères étaient valeur technique 30%, prix 60% et utilisation des produits écologiques 10%

NOTE PRIX SUR 60 POINTS

	PRIX	NOTE
ONET	11 936.17 €	60
PROPRETE 2000	16 051.36 €	44.61

NOTE VALEUR TECHNIQUE SUR 30 POINTS

Calcul de la note : La notation est basée sur l'analyse du mémoire remis dans l'offre et les critères définis sont: moyens personnel et matériel, qualité des produits, mode opératoire, planning, contrôles et certifications. Chaque critère est noté sur 5

	MOYENS PERSONNEL ET MATERIEL	DESCRIPTIF ET QUALITE DES PRODUITS	MODES OPERATOIRES	PLANNING	CONTROLES	CERTIFICATION	NOTE VALEUR TECHNIQUE
ONET	5	5	5	5	5	5	30
PROPRETE 2000	5	5	0	5	5	5	25

NOTE UTILISATION DES PRODUITS ECOLOGIQUES SUR 10 POINTS

Calcul de la note : La notation est basée sur l'utilisation de produits écologiques et le respect de l'environnement. Chaque critère est noté sur 5.

	UTILISATION DE PRODUITS ECOLOGIQUES	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT					NOTE UTILISATION DES PRODUITS ECOLOGIQUES
ONET	5	5					10
PROPRETE 2000	5	5					10

SYNTHESE

	NOTE PRIX	NOTE VALEUR TECHNIQUE	NOTE UTILISATION DES PRODUITS ECOLOGIQUES				NOTE TOTAL GENERAL	CLASSEMENT
ONET	60.00	30.00	10.00				100.00	1
PROPRETE 2000	44.61	25.00	10.00				79.61	2

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le vendredi 30 mars à la Mairie a retenu la société ONET.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 03/04/2018,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la société ONET pour le ménage des bâtiments communaux pour un coût de 960.90€ HT ou 1153.08€ TTC par mois.

DELIBERATION 2018/23 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE (Rapporteur : Hervé MORVAN)

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, et fournitures de services associés, ci-joint en annexe,

Depuis 2015, les Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) coordonne un groupement d'achat d'énergies à l'échelle de son territoire.

La création de ce groupement d'achat a été motivée par l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et la fin programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

Cette démarche d'achat groupé permet ainsi :

- De faciliter les démarches des acheteurs publics (ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général) en globalisant les procédures de marchés publics.
- De tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Considérant que la commune d'Armancourt a des besoins en matière d'achat d'énergies.
Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix,
Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,
Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
Considérant que le SEZEO est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement,
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur ;
Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,
Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Président du SEZEO, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante,

AUTORISE Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

DONNE MANDAT au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,

DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

INFORMATIONS DIVERSES :

- La SICAE a proposé de faire le changement de l'éclairage à LED rue de l'Épinette en offrant le câble, ce qui permet d'avoir une facture moins élevée (aux alentours de 800,00€), en comparaison de celle établie par la société LESENS (aux alentours de 2 000€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

2018/15	Adoption du compte administratif 2017
2018/16	Affectation du résultat 2017
2018/17	Adoption du compte de gestion du Trésorier 2017
2018/18	Vote du taux des trois taxes directes locales pour 2018
2018/19	Attribution des subventions pour 2018
2018/20	Adoption du budget primitif 2018
2018/21	Nomination des membres de l'Association Foncière d'Armancourt
2018/22	Choix du prestataire concernant l'appel d'offre pour l'entretien des bâtiments communaux
2018/23	Groupement de commande pour la fourniture de gaz et d'électricité

Le Maire,
Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge		HEMERYCK Gérard	
BERLEMONT Céline		LAME Ludovic	
BLANCHARD Bernadette		LECLERE Christian	
CARDON Sylvain		LESUEUR Jean-Claude	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LORNET Daniel	
DUHENNOIS Ludovic		MORVAN Hervé	
DURUSSEL Isabelle		MAUCLET Emilie	